

**UNIVERSITÉ  
DE HEARST**  
DEPUIS 1953

---

**Hearst • Kapuskasing • Timmins**

## PLAN ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

2012-2013

# **PLAN D'ACCESSIBILITÉ ANNUEL**

## **Université de Hearst**


### **2012-2013**

Depuis plus de vingt ans, l'Université de Hearst prend les mesures nécessaires pour repérer, prévenir et éliminer les obstacles à l'endroit des membres de la population étudiante et du personnel ayant un handicap. Ainsi, elle se conforme aux exigences de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) et de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Ces lois ont pour objet d'améliorer l'accès et les possibilités offertes aux personnes ayant un handicap et de prévoir leur participation à la détermination, à l'élimination et à la prévention des obstacles afin d'assurer leur pleine participation à la vie de la province. Les personnes ayant un handicap représentent une partie importante et croissante de notre population. « Selon Statistique Canada, près de 15,5%, soit 1,85 million d'Ontariennes et d'Ontariens ont un handicap. On estime que ce chiffre augmentera considérablement dans les 20 prochaines années. Améliorer la capacité des personnes ayant un handicap d'avoir accès à des chances égales de vivre de manière autonome et de contribuer à la collectivité aura par conséquent des effets positifs sur la prospérité future de l'Ontario ». <sup>1</sup>

La population étudiante ayant des besoins particuliers desservie par le Service d'accessibilité de l'Université de Hearst représente 5 % de sa population totale. Le présent rapport fait état, d'une part, des mesures prises et, d'autre part, des nouvelles initiatives envisagées par l'Université de Hearst et le Service d'accessibilité pour améliorer l'accessibilité et les possibilités des personnes ayant un handicap. Ainsi, le plan annuel d'accessibilité de l'Université de Hearst est élaboré en fonction des exigences de la LPHO et de la LAPHO.

### **Mesures mises en place en 2012**

L'Université de Hearst et les responsables du Service d'accessibilité s'engagent à faire des efforts raisonnables pour offrir une chance égale aux personnes ayant des besoins particuliers d'avoir accès à ses biens et services de façon intégrée, sans adaptation, à moins que des mesures de rechange s'imposent. Les mesures d'accessibilité mises en œuvre respectent entièrement l'autonomie et la dignité des personnes qui nécessitent ces mesures.

-  La formation *Comprendre la LAPHO et les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle*, obligatoire pour tous les membres du personnel, est accessible à partir de la plateforme Moodle de l'Université

---

<sup>1</sup>Enquête sur la participation et les limitations d'activités, Statistique Canada, 2006

- ✚ L'ensemble du personnel universitaire a reçu la formation en lien avec la LAPHO et les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle. Les personnes responsables du Service d'accessibilité tiennent à souligner l'excellente collaboration obtenue de la part de l'ensemble du personnel en vue de favoriser un contexte d'apprentissage accessible à toute la population étudiante.
- ✚ Les nouveaux membres du corps professoral, du personnel, des bénévoles et les autres personnes, qui transigent avec le public en son nom, doivent suivre la formation LAPHO dès que possible après leur entrée en fonction.
- ✚ Le personnel reçoit, au besoin, une formation supplémentaire sur la façon de transiger avec des personnes ayant des handicaps lourds.
- ✚ Les professeur-e-s qui enseignent à des étudiantes et à des étudiants ayant des besoins particuliers ont accès à un service de consultation.
- ✚ Les responsables du Services d'accessibilité s'assurent que les mesures d'accommodement pour celles et ceux ayant des besoins particuliers sont mises en place et respectées.
- ✚ Des consultations régulières ont lieu entre les responsables du Service d'accessibilité, les personnes en charge des différents campus et celles qui s'occupent des bâtiments et de la santé-sécurité pour revoir les règlements administratifs, les politiques, les programmes, les pratiques et les services de l'organisation, afin d'y repérer, de prévenir et d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent ou pourraient se heurter les personnes avec un handicap.
- ✚ Un plan de sécurité a été développé spécifiquement pour répondre aux besoins de certaines personnes ayant des handicaps.
- ✚ Des suivis réguliers auprès des personnes ayant un handicap permettent de voir si les mesures d'accommodement mises en place répondent bien à leurs besoins. Ces suivis assurent aussi d'apporter, s'il y a lieu, des modifications. Cette pratique n'est qu'un des nombreux avantages liés à une petite institution universitaire.
- ✚ Le Bureau d'aide financière et le Service d'accessibilité travaillent en étroite collaboration afin d'appuyer les étudiantes et les étudiants dans leurs démarches auprès du RAFÉO.
- ✚ L'Université, par l'entremise de son comité Groupe de réflexion sur l'enseignement assisté par la technologie (GREAT), a déployé des efforts significatifs en vue d'identifier des technologies adaptées permettant l'intégration à part entière des personnes ayant un handicap.

- ✚ Le GREAT a offert une formation à l'ensemble du corps professoral sur l'utilisation de divers logiciels et d'outils technologiques favorisant l'apprentissage.
- ✚ Les membres du personnel sont encouragé-e-s à consulter les responsables du Service d'accessibilité lorsqu'elles et ils considèrent qu'une personne, en droit de recevoir des mesures adaptées à ses besoins, ignore l'existence du Service d'accessibilité.
- ✚ Les responsables du Service d'accessibilité s'efforcent de développer les meilleures pratiques visant l'intégration et la participation des personnes ayant des besoins particuliers et, pour ce faire, s'assurent de maintenir et d'enrichir leurs compétences et leurs connaissances en matière d'accessibilité. Être membre du consortium du Centre d'évaluation et de ressources du Nord de l'Ontario (CERNO) permet de suivre de près les nouveaux développements en matière d'accessibilité. Lors de sa dernière réunion, le CERNO a abordé les questions relatives aux mesures d'accommodement pour les personnes ayant des troubles de santé mentale, au développement et au progrès des recherches menées par le CERNO ainsi qu'à la révision des politiques et procédures.

## **Nouvelles initiatives pour 2013**

Des efforts continus sont déployés pour faciliter l'accessibilité aux personnes ayant un handicap. L'Université de Hearst et les personnes responsables du Service d'accessibilité, qui cherchent continuellement à améliorer les biens et les services offerts, poursuivront, au cours de la prochaine année, les objectifs suivants :

- ✚ Promouvoir et améliorer les pratiques actuellement en place qui permettent de repérer, de prévenir et d'éliminer les obstacles empêchant une personne ayant un handicap de participer pleinement à tous les aspects de la vie universitaire.
- ✚ Mettre sur pied un comité consultatif qui aurait pour mandat de soumettre des recommandations à l'Université de Hearst dans le but d'améliorer les biens et les services offerts aux personnes ayant un handicap et d'éliminer, dans la mesure où cela est possible, « les obstacles architecturaux ou structurels pouvant résulter de la conception de certains éléments d'un bâtiment, les obstacles en matière d'information et de communication pouvant rendre difficiles l'obtention et la transmission de renseignements ainsi que les obstacles systémiques pouvant découler des politiques, pratiques et procédures d'une organisation».<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle, site web AccessONdonneaccès

- ✚ Développer de nouveaux outils d'information pour mieux faire connaître ses services et pour encourager les personnes concernées à se prévaloir des mesures d'accommodement auxquelles elles ont droit pour favoriser leur apprentissage. Ces renseignements seront librement accessibles sur le site web de l'Université.
- ✚ Offrir une formation continue sur les modifications apportées aux politiques, aux pratiques et aux procédures relatives à la façon d'appuyer les personnes ayant des besoins particuliers.

Le plan d'accessibilité de l'Université de Hearst, affiché sur son site web, est disponible, sur demande, en différents formats.